

4.4 Durée et organisation du temps de travail

Entre 1950 et 2012, la **durée annuelle du travail** de l'ensemble des salariés a baissé en France de 25 %. Jusqu'au milieu des années 1960, cette durée a peu varié, et c'est à partir de 1965 et jusqu'en 1982 qu'une part importante de la baisse intervient, en grande partie en raison de réductions collectives (4^e semaine de congés payés en 1968, 5^e semaine et 39 h en 1981). La durée du travail s'est à nouveau repliée à partir de 1992 avec l'accroissement du **temps partiel** puis avec le passage à 35 h à partir de 1998, avant de se stabiliser à partir de 2002.

La proportion d'emplois à temps partiel a particulièrement augmenté dans les années 1990. Cette augmentation va de pair avec le développement de certains emplois du tertiaire. Puis le taux de temps partiel s'est stabilisé dans les années 2000, notamment suite à la mise en oeuvre de la réduction du temps de travail et à la suppression des abattements de charges spécifiques en faveur du temps partiel. En 2013, en France, le taux de temps partiel est de 18 %, proche de la moyenne de l'UE (20 %). Il est particulièrement développé aux Pays-Bas où il concerne la moitié des personnes en emploi en 2013. En France le temps partiel concerne surtout les femmes : 31 % des femmes sont à temps partiel en 2013 contre 24 % en 1990. Seuls 7 % des hommes travaillent à temps partiel en 2013. Les jeunes, les seniors et les salariés faiblement diplômés sont plus fréquemment à temps partiel.

Certains salariés pratiquent des horaires de travail atypiques. Depuis le début des années 1990, c'est le travail du samedi qui concerne le plus de salariés, suivi du travail du soir : ainsi, en 2013, travailler le samedi concerne 34 % des salariés et travailler le soir près d'un quart. Les cadres, et notamment les enseignants, déclarent plus souvent que la moyenne travailler chez eux et le soir ; ils sont également un peu plus nombreux à avoir des horaires variables d'une semaine à l'autre, tout comme les employés. Ces derniers travaillent en forte proportion le samedi (44 %) et à un degré moindre le dimanche (24 %). Les ouvriers sont, quant à eux, plus concernés que la moyenne par le travail de nuit (13 %) et les horaires alternés (15 %). Bien que le travail de nuit concerne de plus en plus de femmes, il reste majoritairement masculin. Le travail de nuit est plus répandu dans le tertiaire et concerne notamment les salariés dans la fonction publique et dans les entreprises privées de services. Policiers et militaires, conducteurs de véhicules, infirmières et aides soignantes sont les métiers qui comptent le plus de travailleurs de nuit.

En 2013, les salariés qui travaillent le dimanche, exercent des professions dans les domaines de la sécurité des personnes et des biens, de la continuité de la vie sociale et de la permanence des soins. Travailler le dimanche va presque toujours de pair avec le travail du samedi et souvent avec des horaires tardifs ou variables. ■

Définitions

Durée annuelle du travail des salariés : temps de travail réellement effectué par les salariés au cours de l'année. Elle est calculée au niveau de la branche. Elle tient compte de la durée hebdomadaire théorique d'un temps complet, du nombre de semaines dans l'année et des corrections suivantes : travail à temps partiel, congés, chômage partiel, arrêts maladie, maternité et accidents du travail, grèves et heures supplémentaires dès lors que celles-ci sont déclarées et payées par l'employeur.

Temps partiel : temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Le travail à temps partiel peut-être mis en place sur l'initiative de l'employeur ou du salarié.

Durée collective hebdomadaire du travail, durée légale du travail : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Emploi et salaires », *Insee Références*, édition 2014.
- « Le travail de nuit en 2012 », *Dares Analyses* n° 062, Dares, août 2014.
- « Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre au 4^e trimestre 2013 », *Dares Analyses* n° 024, Dares, mars 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Horaires de travail atypiques et organisation du travail des salariés en 2013

en %

	Travail ¹					Horaires alternés	Horaires variables d'une semaine à l'autre
	au domicile ²	le soir ³	la nuit ⁴	le samedi	le dimanche		
Catégorie socioprofessionnelle							
Cadres et prof. intellect. sup	37	35	8	29	17	1	24
Professions intermédiaires	17	24	8	31	17	5	20
Employés	3	20	8	44	24	6	23
Ouvriers	2	20	13	27	12	15	16
Durée du travail							
Temps complet	13	25	10	34	18	8	20
Temps partiel	10	18	5	35	18	3	24
Ensemble	12	24	9	34	18	7	21

1. Au moins une fois au cours des 4 dernières semaines. 2. S'il n'est pas le lieu de travail. 3. Entre 20 heures et minuit. 4. Entre minuit et 5 heures.

Lecture : en 2013, 24 % des employés travaillaient au moins une fois le dimanche sur une période d'observation de 4 semaines.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, salariés en emploi de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre).

Source : Insee, enquête Emploi.

Temps partiel selon le sexe en 2013

en %

	Hommes	Femmes	Ensemble
Actifs occupés (en milliers)	13 423	12 341	25 764
Actifs à temps complet	92,8	69,4	81,6
Actifs à temps partiel ¹	7,2	30,6	18,4
dont : moins de 15 heures	1,3	4,4	2,8
de 15 à 29 heures	3,7	15,9	9,5
30 heures ou plus	1,6	9,3	5,3
non renseigné	0,6	1,0	0,8

1. Y c. les personnes n'ayant pas déclaré d'horaires habituels.

Note : taux calculés par rapport à l'ensemble des actifs occupés.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

Le travail du dimanche en 2013

en %

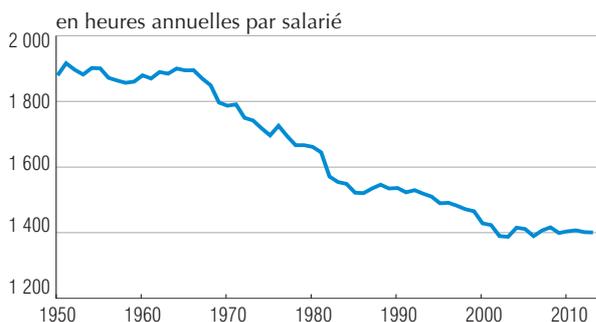
	Salariés travaillant le dimanche sur un mois donné		
	au moins deux dimanches	un seul dimanche	aucun dimanche
Hommes	10,8	6,3	82,9
Femmes	12,8	6,1	81,1
Diplôme			
Supérieur au bac	11,6	8,2	80,3
Baccalauréat ou équivalent	12,0	6,7	81,4
CAP, BEP	12,9	5,4	81,7
Brevet des collèges, aucun diplôme	10,1	4,3	85,5
Employeur			
État et collectivités locales	18,5	10,0	71,5
Autre	9,8	5,1	85,1
Effectif salariés (en milliers)	2 690	1 418	18 743

Note : salariés travaillant le dimanche sur une période d'observation de 4 semaines.

Champ : France métropolitaine, actifs occupés au sens du BIT.

Source : Insee, enquête Emploi ; calculs Dares.

Durée annuelle du travail des salariés entre 1950 et 2013



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Heures supplémentaires déclarées par salarié

en nombre moyen d'heures par trimestre



Champ : salariés à temps complet dans des entreprises de dix salariés ou plus des secteurs concurrentiels en France métropolitaine.

Source : Dares.

Durée du travail hebdomadaire et temps partiel dans l'Union européenne en 2013

	Durée hebdomadaire en heures ¹		Travailleurs à temps partiel en % de l'emploi total		
	Non salariés	Salariés	Hommes	Femmes	Ensemble
Allemagne	50,2	40,6	11,0	46,1	27,3
Autriche	53,3	41,6	10,0	45,5	26,6
Belgique	55,6	39,2	9,4	42,7	24,7
Bulgarie	44,5	40,8	2,2	3,2	2,7
Chypre	48,2	41,6	9,5	16,1	12,7
Croatie	43,7	40,7	6,8	9,3	7,9
Danemark	48,3	37,7	15,9	35,8	25,4
Espagne	48,5	40,3	7,8	25,3	15,8
Estonie	43,2	40,7	6,2	14,2	10,2
Finlande	47,0	39,0	10,2	20,2	15,1
France	51,7	39,2	7,2	30,6	18,4
Grèce	49,9	40,7	5,5	12,6	8,4
Hongrie	42,5	40,5	4,4	9,3	6,7
Irlande	48,0	38,9	14,3	35,6	24,1
Italie	45,2	38,7	7,9	31,9	17,9
Lettonie	41,9	40,2	6,1	10,0	8,1
Lituanie	40,7	39,5	7,1	10,8	9,0
Luxembourg	48,8	40,1	6,0	36,0	19,2
Malte	46,2	40,5	8,2	26,8	15,2
Pays-Bas	48,8	38,9	27,9	77,2	50,8
Pologne	47,2	41,0	5,2	11,1	7,8
Portugal	50,0	41,4	11,9	16,3	14,0
Rép. tchèque	46,7	40,9	3,3	11,0	6,6
Roumanie	39,2	40,9	9,3	10,8	9,9
Royaume-Uni	45,7	42,4	13,2	42,6	26,9
Slovaquie	45,3	41,1	3,4	6,4	4,8
Slovénie	46,7	41,0	7,3	13,5	10,1
Suède	48,3	39,9	14,9	38,8	26,2
UE	47,5	40,4	9,8	32,7	20,3

1. Personnes travaillant à temps complet.

Champ : population de 15 ans ou plus.

Source : Eurostat.